

LUNDI 05 JUIN 2017

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron, Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7390-0617**

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 01 mai 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 mai 2017 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7391-0617**

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Simon Rochefort, appuyée par Johanne Gagnon, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mai 2017 tels que déposés au montant total de 96 879.28 \$. **7392-0617**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Simon Rochefort et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7393-0617**

ADOPTÉE

Dérogation mineure du 38, rue Lafrenière.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Mme Jessie Bergeron Angers et M. Philippe Thiboutot du 38, rue Lafrenière pour son garage;

CONSIDÉRANT Qu'ils désirent se construire un garage d'une hauteur totale de 5.4 mètres;

CONSIDÉRANT Que selon notre réglementation la hauteur maximale du garage devrait être de 4 mètres;

CONSIDÉRANT Que son garage est inférieur à la hauteur de sa résidence;

CONSIDÉRANT Que son garage est situé à l'arrière de son terrain;

CONSIDÉRANT Que son garage ne nuit nullement à son voisinage étant donné son emplacement; **7394-0617**

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron que suite aux recommandations favorables transmises par le comité du CCU, les membres du Conseil municipal autorisent la demande de dérogation mineure de Mme Jessie Bergeron Angers et M. Philippe Thiboutot pour la construction de son garage d'une hauteur totale de 5.4 mètres.
ADOPTÉE

Dérogation mineure du 9, route de l'Église.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Mme Brigitte Deschênes et M. André Bourdon du 9, route de l'Église ;

CONSIDÉRANT Qu'ils désirent implanter une clôture en maille de fer d'une hauteur de 6 pieds (1.83 m) de l'arrière de son terrain jusqu'à égalité de la maison et poursuivre avec une hauteur de 4 pieds du coin de la maison jusqu'au chemin;

CONSIDÉRANT Que selon notre réglementation la hauteur maximale d'une clôture en maille de fer est de 4 pieds (1.2 m);

CONSIDÉRANT Que la voisine au 13, route de l'Église a été mise au courant et n'y voit pas d'objection;

CONSIDÉRANT Que la clôture sera blanche en maille de fer recouverte d'un enduit avec des languettes insérées au travers des mailles;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron que suite aux recommandations favorables transmises par le comité du CCU, les membres du Conseil municipal autorisent la demande de dérogation mineure de Mme Brigitte Deschênes et M. André Bourdon pour l'implantation d'une clôture en maille de fer, suite à la recommandation favorable du comité du CCU.

ADOPTÉE

7395-0617

Dérogation mineure du 129, route de la Grande-Ligne.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de M. Kaven Houle-Garand du 129, route de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT Qu'il désire construire un garage d'une superficie de 1456 pi² et d'une hauteur de 21 pieds;

CONSIDÉRANT Que selon notre réglementation la grandeur maximale d'un garage résidentiel est de 968 pi² et la hauteur maximale est de 14 pieds;

CONSIDÉRANT Que la hauteur du garage n'obstrue pas la vue de ses voisins et sera situé en milieu boisé et loin de l'emprise du chemin public;

CONSIDÉRANT Qu'un plan d'implantation devra être remis à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT Que la résidence doit obligatoirement être construite avant le garage;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron que suite aux recommandations favorables transmises par le comité du CCU et selon les conditions énumérées, les membres du Conseil municipal autorisent la demande de dérogation mineure de Kaven Houle-Garand pour la construction de son garage d'une grandeur totale de 1456 pi² d'une hauteur de 21 pieds.

ADOPTÉE

7396-0617

Dérogation mineure du 39, 7^e rang.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Mme Nancy Allard

du 39, 7^e rang;

CONSIDÉRANT Qu'elle désire construire un garage isolé d'une grandeur de 102 m², avec une hauteur de 8.5 mètres, avec un 2^e étage aménagé pour l'entreposage saisonnier et avec une marge latérale de 1.5 mètres sur la face Est et Nord;

CONSIDÉRANT Que le demandeur désire également construire un gazébo en bois rond implanté avec marge arrière de 1 pied;

CONSIDÉRANT Que son garage possède la même pente que la maison;

CONSIDÉRANT Que ces bâtiments projetés sont entourés de bois, très éloignés des résidences voisines;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Mme Nancy Allard pour la construction de son garage d'une hauteur totale de 8.5 mètres, suite à la recommandation favorable du comité du CCU.

7397-0617

ADOPTÉE

Demande d'intervention du cours d'eau de la rivière Noire, branche 4

CONSIDÉRANT que M. Claude Laroche a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé «*demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*»

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien de la branche 4 de la Rivière Noire afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan Mc Neil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement;

7398-0617

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour la branche 4, de la rivière Noire;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux de la branche 4, de la rivière Noire seront entièrement assumés par le budget général de Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Demande de soumissions pour asphaltage.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour l'asphaltage de divers rangs et rues de la municipalité.

7399-0617

ADOPTÉE

Résultats d'ouverture de soumissions pour l'appel d'offre d'une rétrocaveuse sur SEAO.

Suite au processus d'appel d'offres public concernant le projet « fourniture d'une rétrocaveuse neuve ou démo avec moins de 300 heures, avec équipements de voirie en option », la municipalité de Saint-Rosaire a reçu les soumissions suivantes:

7400-0617

<u>Nom des soumissionnaires</u>	<u>Montant avant taxes</u>	<u>Marque</u>
Hewitt Équipement ltée	151 592 \$	Caterpillar 420F2 IT 2017
Wajax Équipement	119 350 \$	JCB 3cx-14 Super 2017
Nortrax Québec Inc.	139 890 \$	John Deere 310 SL HL 2017
Longus Estrie	123 132 \$	Case 580 SNWT 2017

ÉQUIPEMENTS OPTIONNELS : (prix avant taxes) soumis.

Soumissionnaires	Gratte à neige	Balai qui tasse	Balai qui tasse et ramasse	4 pneus d'hiver Nokia	Garantie prolongée
Hewitt Équipement Ltée	18 000 \$	12 361 \$	21 672 \$	6 613.70 \$	1 380 \$
Wajax Équipement	23 000 \$	15 900 \$	26 250 \$	8 400 \$	4 091.31 \$
Nortrax Québec Inc.	21 236 \$	12 248\$	22 434 \$	9 400 \$	1 995 \$
Longus Estrie	22 442 \$	13 997\$	24 344 \$	8 053 \$	859 \$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes au bureau municipal, conformément aux procédures prévues par la loi le 1^{er} juin 2017 à 14h01.

Soumissionnaire retenu pour l'appel d'offres 2017-05

CONSIDÉRANT Que des soumissions ont été demandées pour répondre à notre appel d'offre 2017-05 pour l'achat d'une rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT Que 4 soumissionnaires ont participé à cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT Que la municipalité a décidé d'acheter 4 pneus d'hiver Nokia et de se prévaloir de la garantie prolongée de 5 ans et peut-être une gratte à neige;

CONSIDÉRANT Que le soumissionnaire le plus bas pour la rétrocaveuse ainsi que pour les options retenues est la compagnie Longus Estrie avec la marque Case 580 SNWT 2017;

CONSIDÉRANT Que pour ces raisons la Municipalité de Saint-Rosaire retient la soumission du soumissionnaire le plus bas soit Longus Estrie (8348871 Canada Inc) ;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le contrat soit octroyé à la compagnie Longus Estrie le soumissionnaire plus bas, offrant une rétrocaveuse au montant de 123 132 \$ plus taxes, 4 pneus d'hiver au montant de 8 053 \$ plus taxes, la garantie prolongée de 5 ans au montant de 859 \$ et probablement la gratte à neige à 22 442 \$ et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisés à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

7401-0617

ADOPTÉE

Achat de ponceaux pour le projet de sentier pédestre.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour l'achat de ponceaux pour le projet de sentier pédestre dans le cadre du programme MADA.

7402-0617

ADOPTÉE

Contrat pour coffrage et fourniture d'armature.

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour le coffrage et fourniture d'armature pour le pavillon plein air, la municipalité a reçu les offres suivantes :

7403-0617

Nom des soumissionnaires	Prix avant taxes
Coffrage Mcdonald inc.	5 200 \$
Coffrage Blanchette et Fils	7 799 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse provenant de « Coffrage Mcdonald inc.» s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Coffrage Mcdonald inc.», le contrat pour le coffrage et la fourniture d'armature pour le pavillon plein air, au montant de 5 200 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Autorisation à faire l'achat de béton.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de béton pour le coffrage du solage du pavillon plein air.

7404-0617

ADOPTÉE

Contrat pour le plancher de béton.

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour le plancher de béton pour le pavillon plein air, la municipalité a reçu les offres suivantes :

Nom des soumissionnaires	Prix avant taxes
Coffrage Mcdonald inc.	3 100.00 \$
Patrick Allard cimentier	3 010.24 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse provenant de « Patrick Allard cimentier » s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Patrick Allard cimentier », le contrat pour le plancher de béton pour le pavillon plein air, au montant de 3 010.24 \$ plus taxes.

7405-0617

ADOPTÉE

Contrat pour travaux de plomberie pour le pavillon plein air.

ATTENDU que des travaux d'interventions et de raccordement de plomberie seront nécessaires pour l'implantation du pavillon plein air;

ATTENDU la soumission reçue de plomberie Ghislain Vachon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Champagne et résolu d'autoriser l'engagement de Plomberie Ghislain Vachon au taux horaire de 74.95\$ pour effectuer les travaux de plomberie nécessaires au pavillon plein air.

7406-0617

ADOPTÉE

Achat de fenêtres de sous-sol pour le pavillon.

ATTENDU que 8 fenêtres de 48" x 24" sont prévues dans le sous-sol du pavillon plein air ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de 8 fenêtres 48" x 24" pour le sous-sol du pavillon plein air.

7407-0617

ADOPTÉE

Achat et installation d'une porte de garage.

ATTENDU que la municipalité désire installer une porte de garage 10' x 7' avec un ouvre porte pour le pavillon plein air;

ATTENDU que les Entreprises René Allaire a déposé une soumission de 1700 \$ plus taxes comprenant l'installation et la fourniture d'une porte de garage 10' x 7', la ferronnerie et l'ouvre porte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu de retenir les services des Entreprises René Allaire pour l'achat et l'installation d'une porte de garage 10' x 7', la ferronnerie et l'ouvre porte au montant de 1700 \$ plus taxes. **7408-0617**
ADOPTÉE

Achat d'ameublements pour le pavillon.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de meubles et d'électroménagers pour le pavillon plein air. **7409-0617**
ADOPTÉE

Autorisation de faire l'achat des recouvrements de plancher pour le pavillon.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Champagne et résolu que la conseillère Johanne Gagnon soit autorisée à choisir et faire l'achat des recouvrements de plancher pour le pavillon plein air. **7410-0617**
ADOPTÉE

Engagement du personnel du camp de jour 2017.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu que Alexandra Champagne et Zachary Valois soient engagés comme moniteur/trices responsables du camp de jour 2017 à raison de 12.25\$/heure ainsi que comme animateur/trices : Samuel Brulé et Allisson Croteau-Pelletier soient engagés partiellement pour le camp de jour été 2017 à raison de 11.25\$/heure et en cas de besoin, d'autoriser l'engagement d'un aide-animateur lors des sorties en groupe. **7411-0617**
Le camp de jour débutera le 26 juin 2017 pour se terminer le 18 août 2017, sous la supervision de Monique Brillant, coordonnatrice.
ADOPTÉE

Demande de soumissions pour clôturer des terrains.

ATTENDU qu'une clôture est nécessaire pour sécuriser l'accès au terrain du garage municipal ;

ATTENDU qu'une clôture est nécessaire d'un côté du terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour clôturer le terrain du garage ainsi que le terrain de balle. Et que la dépense soit prise à même le surplus accumulé. **7412-0617**
ADOPTÉE

Installation de lumières au « skate-parc ».

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à faire installer des lumières pour éclairer le terrain du « skate-parc ». **7413-0617**
ADOPTÉE

Soumission pour réparation de l'échangeur d'air au CPE.

ATTENDU que des soumissions pour le remplacement de l'élément électrique défectueux et l'installation de volets motorisés sur l'échangeur d'air du CPE a été demandé ;

ATTENDU que Climatisation Confort Courtois inc. a déposé une soumission de 4900 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à engager Climatisation Confort Courtois inc. pour remplacer l'élément électrique défectueux et l'installation de volets motorisés sur l'échangeur d'air du CPE pour un montant de 4900 \$ plus taxes.

7414-0617

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Johanne Gagnon, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, qu'un règlement sera présenté pour modifier le règlement des employés municipaux pour adoption.

7415-0617

Une dispense de lecture dudit règlement de modification de règlement des employés municipaux est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

Demande de subvention Nouveaux horizons pour les aînés.

ATTENDU que le Club de l'âge d'or a manifesté le désir de mettre en place des équipements pour les activités physiques et un jeu de « shuffleboard », le tout pour favoriser et maintenir la santé globale des aînés de Saint-Rosaire;

ATTENDU que la municipalité désire promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;

ATTENDU que la municipalité désire appuyer la participation et l'inclusion sociales des aînés ;

ATTENDU que le Conseil municipal constate l'importance et l'énorme travail des bénévoles afin d'offrir des activités récréatives et sociales aux membres ;

ATTENDU que l'implantation d'un jeu de « shuffleboard » ainsi que des appareils fitness extérieurs répondrait aux besoins des aînés et s'inscrit dans la réalisation de notre plan d'action MADA;

ATTENDU que ce projet serait un atout majeur pour permettre des activités intergénérationnelles pour notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que madame Nancy Boivin secrétaire-trésorière adjointe, agisse à titre de personne-ressource et soit autorisée à signer la demande de subvention de 25,000\$ du programme Nouveaux Horizons, pour et au nom de la municipalité de Saint-Rosaire.

7416-0617

ADOPTÉE

Demande de commandite du comité de l'Âge d'or.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement qu'une commandite de 500 \$ soit accordée au Club de l'Âge d'Or pour organiser leur journée Inter-club qui aura lieu le 16 août 2017.

7417-0617

ADOPTÉE

Transfert de 7,000\$ au Développement Économique pour subvention résidentielle.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement qu'un montant de 7,000.00\$ soit versé au Développement Économique St-Rosaire Inc. permettant la remise d'une subvention résidentielle pour les résidents du 38, rue Lafrenière.

7418-0617

ADOPTÉE

Demande de collaboration par Urgence Bois-Francis.

ATTENDU que seulement deux pour cent (2 %) de la population québécoise suit annuellement une formation de RCR et premier secours et que ce nombre est nettement insuffisant;

ATTENDU que dans le but de remédier à cette situation sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, Urgence Bois-Francis (UBF) propose d'organiser une compétition amicale pour initier le plus de gens possible aux manœuvres de RCR;

ATTENDU qu'UBF souhaite invités les citoyens à suivre gratuitement une formation Secours heure;

ATTENDU que la municipalité qui aura formé le plus grand pourcentage de sa population se verra remettre un défibrillateur externe automatisé (DEA) d'une valeur de 2000 \$;

ATTENDU que la municipalité devra défrayer 10\$ par personne formée;

ATTENDU que ce projet est nécessaire pour augmenter de façon considérable le taux de survie suite à un arrêt cardio-respiratoire sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement d'accepter la proposition d'Urgence Bois-Francis, de promouvoir l'information auprès de notre population et de déboursier le 10\$ par personne formée sur notre territoire. **7419-0617**

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon à 20h56.

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Julie Roberge, Secrétaire-trésorière